

MAIRIE
7, rue de la Barre David
44520 LE GRAND AUVERNE
Tél. 02.40.07.52.12
Fax. 02.40.55.52.24

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 novembre 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T.

L'an deux Mil dix sept
Le 20 novembre à 20H

Le Conseil Municipal de la commune de LE GRAND AUVERNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien CROSSOUARD, Maire.

Date de convocation : 15 novembre 2017

ETAIENT PRÉSENTS : Sébastien CROSSOUARD - Laurent VETU - Stéphanie HUNEAU - Dominique DAUFFY - Marie-France JOLY - Anthony MICHEL - Marlène GEORGET - Jean-Bernard BIDAUD - Cédric PAUVERT - Nathalie TROCHU - Guillaume GRIPPAY - Philippe RIGAUX - formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE : David MENARD .

Nombre de Conseillers : en exercice : 13 Présents : 12 Votants : 12

Madame Nathalie TROCHU a été désignée secrétaire de séance.

Intervention de M Olivier DUSAUTOIS directeur de la Communauté de Communes Châteaubriant Derval pour un échange avec l'assemblée sur les points d'actualité de la CCCD : bilan d'activité, SCOT, PCAET, PLH et dans la continuité de la présentation du rapport de la chambre régionale des comptes vu lors de la réunion du 16 octobre dernier, précisions sur les finances de la CCCD de plus en plus impactées par les baisses des dotations de l'état.

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2017

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2018.

Conformément à la convention établie avec VEOLIA en 2012, la commune est invitée à faire connaître la revalorisation des redevances assainissement qui seront recouvrées par cette société au profit de la collectivité en 2018.

Considérant les besoins futurs d'extensions du réseau d'assainissement collectif, il est proposé une revalorisation de la redevance comme suit :

Redevance assainissement	€/2017	€/2018
Prix au m3 eau consommée	1,70	1,75
Part abonnement fixe	35,00	37,50

Forfait rejet eaux usées pour les utilisateurs déjà abonnés à l'eau potable*	68,00	70,00
Forfait rejet eaux usées pour les autres utilisateurs **	103,00	107,50

*Ce forfait rejet eaux usées correspond à une consommation de 40m³ à 1,75€,

**rejet eaux usées majoré de la part abonnement fixe de 37,50€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 8 voix pour et 4 abstentions :

- ❖ D'adopter les redevances 2018 tel que prévu au tableau ci-dessus.

3. CONSTITUTION DES GROUPEMENTS DE COMMANDES POUR LA PASSATION DE MARCHES PUBLICS MUTUALISES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET CERTAINES DE SES COMMUNES MEMBRES. MARCHE COMMUN TELEPHONIE ET INTERNET

Afin de remplir les objectifs fixés par le schéma de mutualisation adopté à la fin de l'année 2015, plusieurs conventions créant un groupement de commandes devront être formalisées, conformément à l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, entre la communauté de communes et les communes membres intéressées.

Ainsi, un groupement de commande, associant plusieurs communes de l'ancien secteur du Castelbriantais et la communauté de communes, a été lancé prévoyant un audit commun pour les contrats de téléphonie et d'internet. Au terme de cette étude, il apparaît opportun de lancer une consultation pour la passation d'un contrat commun entre la communauté de communes et dix-sept communes membres. Pour ce faire, il est nécessaire d'autoriser le maire à signer une convention de groupement de commandes.

La convention prévoit le lancement d'un marché formalisé. Elle est conclue pour la durée du marché. Une fois la mise en concurrence terminée, chaque commune disposera d'un contrat individualisé. Désignée collectivité coordinatrice, la communauté de communes est chargée de l'ensemble de la procédure de mise en concurrence et de la signature du marché avec les attributaires, étant précisé que leur désignation sera précédée d'une réunion d'information avec l'ensemble des communes membres.

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- ❖ d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention de groupement de commandes ainsi décrite,

4. SITC : RAPPORT D'ACTIVITE 2016.

M le maire présente le rapport d'activités 2016 du SITC qui est consultable en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

5. TRAVAUX DE REHABILITATION - CREATION DE PARKING RUE BERNARD DU TREUIL POUR MISE EN SECURITE DE L'ECOLE ET DEMANDES DE FINANCEMENTS

Suite aux travaux de la boulangerie, la rue Bernard du Treuil, particulièrement sollicitée doit être réhabilitée et sécurisée par l'aménagement d'un parking qui rejoindra la Grande Rue.

L'assemblée est invitée à prendre connaissance des devis estimatifs transmis par le bureau de maîtrise d'œuvre JCLMO pour ces travaux :

- Aménagement du parking (réseau EP, terrassement, enduit, signalisation et marquage) pour 28 520 € HT soit 34 224 € TTC
- Aménagement de la rue Bernard du Treuil (réseau EP, terrassement, enduit, signalisation et marquage) pour 74 714 € HT soit 89 656,80€ TTC

A ces aménagements s'ajoutent les travaux d'effacement des réseaux (réseau basse tension, éclairage public et téléphone) soumis en réunion du 16 octobre dernier qui suite à l'étude d'exécution sont estimés par le SYDELA à 27 769,03 € HT ramenés à 10 900,93 € à la charge de la commune, non éligibles, mais à prendre en compte dans l'opération

Ces aménagements permettront de créer une zone d'échanges limitée à 20km/h pour sécuriser la sortie de l'école (15 rue Bernard du Treuil) et l'accès à la boulangerie-épicerie (angle de la rue Bernard du Treuil = 18 Grande rue).

Le trajet pédiibus des élèves de l'école sera conforté par un cheminement piéton traversant le parking pour rejoindre la bibliothèque / périscolaire (2 bis Place St Henri) et la salle multifonctions l'Asphodèle / cantine (4 rue du Don).

Considérant ces éléments, il est proposé de solliciter les aides financières auxquelles cette opération pourrait être éligible selon le tableau de financement prévisionnel suivant :

Postes de dépenses	€/HT	€/TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Aménagement du parking	28 520	34 224	Etat DETR	36 132	35%
Aménagement de la rue Bernard du Treuil	74 714	89 657	Etat FSIL	20 648	20%
			commune	46 454	45%
Travaux éligibles	103 234	123 881	Sous total	103 234	100%
Effacement des réseaux	10 578	10 901	Commune	10 578	
Total prévisionnel	113 812	134 782		113 812	

le conseil municipal est invité à prendre sa décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ❖ approuve l'avant projet tel que présenté pour un montant de travaux estimatifs éligibles de 103 234 € HT soit 123 881 € TTC
- ❖ Donne mandat à M le maire pour lancer le marché correspondant à cette opération pour une réalisation 1^{er} semestre 2018
- ❖ Donne mandat à M le maire pour signature de la convention avec le SYDELA.
- ❖ Sollicite les financements tels qu'énoncés ci-dessus.

6. EXTENSION DES RESEAUX EU ET EP RUE TARTIFUME

En prévision des opérations à inscrire aux budgets 2018 et afin de regrouper les marchés, l'assemblée est invitée à prendre connaissance de l'estimatif des travaux transmis par le bureau de maîtrise d'œuvre JCLMO pour les réseaux à créer rue Tartifume :

- réseau eaux pluviales pour 6 015 € HT soit 7 218 € TTC
- réseau eaux usées pour 19 034 € HT soit 22 840,80 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ❖ approuve l'avant projet tel que présenté pour un montant de travaux estimatifs de 6 015 € HT soit 7 218 € TTC à inscrire au BP commune 2018,
- ❖ approuve l'avant projet tel que présenté pour un montant de travaux estimatifs de 19 034 € HT soit 22 840,80 € TTC à inscrire au BP assainissement 2018,
- ❖ autorise M le maire à lancer le marché correspondant pour une réalisation 1^{er} semestre 2018 et à signer les documents liés à cette opération.

7. DERNIERES DECISIONS :

BOULANGERIE EPICERIE : signature d'un devis Extincteurs Nantais de 506,71€ TTC pour fourniture et installation de 3 extincteurs et 2 plans d'évacuation.

ESPACE ARTISANAL DES ARDOISIÈRES :

En attente d'une division en 3 parcelles confiée à Air&Géo Châteaubriant et de l'installation des raccordements électriques commandés depuis le 27 avril 2017 auprès d'EDF collectivités, demandes reformulées et enregistrées le 23 mai 2017 auprès d'ENEDIS, à nouveau reformulées et enregistrées le 9 novembre 2017 après multiples relances de la mairie :

Local du milieu :

- signature d'un devis HBI pour fourniture et installation de parois et menuiseries isotherme dans le local incluant la création d'un bureau pour un montant de 12 623,31 € HT soit 15 147,97 € TTC.
- signature d'un devis EPRB la Chapelle Glain «installation électrique du local » pour 5 867,42 € HT soit 7 040,90 € TTC

Local est :

- signature d'un devis EPRB la Chapelle Glain «installation électrique du local » pour 7 193,80 € HT soit 8 632,56 € TTC

CONTENTIEUX ROUGE JEAN-CHRISTOPHE / CHEMIN ET CONSTRUCTION :

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance du courrier-devis transmis le 2 novembre 2017 (suite à une visite sur place le 18 octobre dernier) par l'avocat sollicité pour ce dossier. L'assemblée émet un avis favorable à l'unanimité pour la continuité de la procédure et la signature d'accord auprès de l'avocat.
Le dossier est également communiqué à l'assurance.

8. AFFAIRES DIVERSES :

BOULANGERIE EPICERIE : point sur le fonctionnement.

COURRIER DE M PIERRE GUYOT concernant les aménagements de la RD14

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : à revoir compte-tenu du document réalisé pour répartition des responsabilités en cas d'activation.

AGENDA :

- **Bourse aux jouets organisée par l'Ardoise** : le samedi 2 décembre, de 9h à 17h salle l'Asphodèle.
- **Vœux de la municipalité** : dimanche 14 janvier 2018 à 11 h Salle l'Asphodèle.
- **Prochaines réunions de CM** : 18 décembre 2017 et 22 janvier 2018.

Séance levée à 22h40

A Le Grand-Auverné, le 24 novembre 2017
Le Maire,
Sébastien CROSSOUARD